

Paris, le 24 DEC. 1997

DIRECTION DE LA SECURITE ET
DE LA CIRCULATION ROUTIERES

SOUS DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
TECHNIQUE DES VEHICULES

ARCHE DE LA DEFENSE
92055 PARIS LA DEFENSE
☎ : 33/(0)1.40.81.21.22

Monsieur le Directeur,

Pour répondre à votre demande d'homologation d'un dispositif d'échappement silencieux de remplacement :

Marque : AGP MVT
Référence : SPX destiné aux véhicules PEUGEOT T055 (103 SPX)
Nom et adresse du fabricant : AGP
2 Rue F. Arago
41800 MONTOIRE SUR LE LOIR (FRANCE)

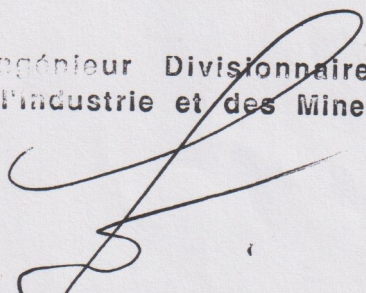
Je vous informe, qu'en application des dispositions des Articles du Code de la Route R 70 - R 71 et R 109-2 et compte tenu du procès-verbal de L'UNION TECHNIQUE DE L'AUTOMOBILE, DU MOTOCYCLE ET DU CYCLE délivré le 22/12/97 sous le numéro 97/08804 ce dispositif est agréé sous le numéro :

TP SI 9002R7202

Le dispositif devra être revêtu de la marque d'homologation suivante : TP SI 9002R7202

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ingénieur Divisionnaire
de l'Industrie et des Mines



J. LECLERCQ

Monsieur le Directeur,
AGP
2 Rue F. Arago
41800 MONTOIRE SUR LE LOIR (FRANCE)